

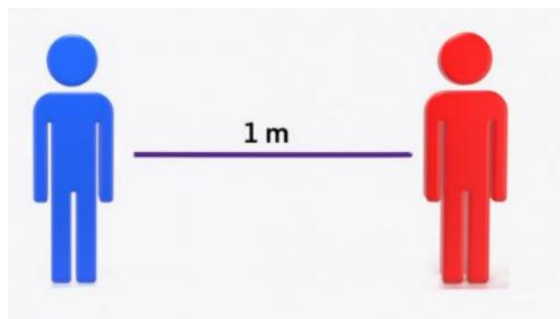
Consignes et recommandations à destination des parents

Le protocole sanitaire de réouverture des collèges s'appuie sur la collaboration nécessaire entre tous les membres de la communauté scolaire. Les parents d'élèves y ont un rôle majeur et ils doivent donc s'engager dans des mesures qui permettront de se protéger les uns les autres, au sein du collège et au delà.

- **les parents s'engagent** à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas :
 - d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève ;
 - de présence au domicile d'une personne fragile ou vulnérable.
- **les parents sont invités** à prendre la température de leur enfant avant le départ pour le collège. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant devra rester à la maison.
- **les parents sont encouragés** à être vigilants sur l'application des gestes barrière à la maison.



- **Les parents doivent rappeler** les règles de distanciation à appliquer, notamment lors du trajet ou sur le chemin entre le collège et le domicile.



Dès que les règles de distanciation risquent de ne pouvoir être respectée **les élèves doivent porter un masque de protection** garantissant la protection contre les projections : masque dit « grand public » de catégorie 1 (filtration supérieure à 90%).

Ce **port est obligatoire** :

- sur le parvis devant le collège ;
- dans la cour de récréation ;
- dans les circulations (couloirs, escaliers, hall,) ;
- dans les espaces communs : infirmerie, vie scolaire, administration, restauration scolaire, sanitaires,...
- à l'entrée en classe.

Seul le professeur pourra éventuellement autoriser les enfants à enlever leur masque dans certaines circonstances (EPS, éducation musicale, sur certains temps de classe,...)

- **les parents fournissent** à leurs enfants un masque de protection par demi-journée de présence au collège (2 par journée). En cas de difficulté d'approvisionnement, ils préviennent le collège qui essaiera de pallier cette difficulté. Ils prévoient aussi un sac plastique avec zip type "congélation" par exemple pour permettre de ranger le masque si les élèves sont amenés à devoir l'enlever dans certaines circonstances et sur autorisation d'un adulte.
- **les parents s'engagent** à assurer l'entretien des masques des enfants. En cas de difficulté à ce sujet, ils doivent prendre contact avec le collège qui recherchera des solutions.
- **les parents sont chargés** de vérifier que les enfants viennent au collège avec les affaires scolaires nécessaires pour travailler car aucun matériel ne pourra leur être prêté.
- **les parents veillent** à ce que la tablette soit chargée chaque soir et apportée systématiquement au collège.



- **Les parents doivent** être joignables dans la journée : ils fournissent donc des coordonnées téléphoniques fonctionnelles.

Important :

- Si un enfant contrevient volontairement aux règles applicables dans le cadre de ce protocole, le chef d'établissement pourra être amené à prendre une mesure conservatoire d'éloignement de l'établissement à l'encontre de ce dernier afin de préserver la sécurité sanitaire de chacun. **Les parents seront alors prévenus** immédiatement et seront invités à venir au collège pour récupérer leur enfant ;
- **Les parents ne peuvent venir** au collège sans rendez-vous. L'accès aux bâtiments est interdit mais un rendez-vous personnalisé pourra se dérouler dans une salle dédiée.